

Commune de VILLEMÉR
Compte-rendu du Conseil municipal
Séance du 4 octobre 2024

Date de convocation : 24 septembre 2024	Nombre de membres en exercice : 13
Date d'affichage : 24 septembre 2024	Présents : 10
	Votants : 12

Présents : Mmes et MM

Catherine ANSELME, Franck BEAUFRETON, Gilles BENEY, Freddy BODIN, Florence BODIN, Éric DESHAYES, Daniel HERMANS, Franck PÉTOT, Martine SAINTEMARIE, Marc VITRY.

Absents excusés : Gwladys ANSELME (pouvoir à Catherine ANSELME) ; Geoffrey DESPLATS (pouvoir à Franck BEAUFRETON)

Absents : Xavier HENRY

Secrétaire de séance : Martine SAINTEMARIE

La séance est ouverte à 20 h 32 sous la présidence de M. BEAUFRETON, Maire.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Martine SAINTEMARIE est nommée par l'assemblée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 6 septembre 2024 : adopté à l'unanimité.

1 – MUTUELLE POUR LES AGENTS

Point à aborder dans les questions diverses du fait d'un avis obligatoire du CST non obtenu à ce jour.

2 – PREVOYANCE POUR LES AGENTS

Point à aborder dans les questions diverses du fait d'un avis obligatoire du CST non obtenu à ce jour.

3 – BONS CADEAUX POUR LE NOEL DES AGENTS

Chaque année, les agents titulaires et non titulaires bénéficient de bons cadeaux. Pour rappel, il ne s'agit pas d'une obligation pour la collectivité et à noter que le montant maximum pouvant être attribué conformément à la réglementation en vigueur est de 193 €.

Pour l'année 2023, le montant fixé était de 150 € par agent.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **DE RENOUVELER** l'attribution de bons cadeaux aux agents titulaires et non titulaires pour 2024 accord à l'unanimité pour l'attribution.
- **Concernant le montant :** Gilles BENEY propose 193 €, Marc VITRY dit pas le maximum pour que ce ne soit pas un acquis, propose 160 €
- 193 € 1 pour Gilles BENEY
- 160 € 2 pour Daniel HEMANS et Marc VITRY
- 150 € pour le reste des conseillers

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 – DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET EAU

Les factures de consommation d'électricité pour le château d'eau et la station de pompage étaient prises en charge, jusqu'à mi 2024, par le budget principal de la commune, il en était de même pour les factures d'intervention de la SAUR sur notre réseau d'eau.

Nous avons la possibilité de récupérer, sur le budget principal, les sommes indûment payées jusqu'à 4 années en arrière. Le calcul qui a été fait prévoit de récupérer environ 40 076,11 € qui engendrera une dépense sur le budget de l'eau qui n'a pas été prévue au budget 2024. Il convient donc de prendre une décision modificative pour permettre le remboursement du budget de l'eau vers le budget principal.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
011 - 62871	Remboursement à la collectivité de rattachement	41 000.00		
011 - 617	Etudes	-26 000.00		
014 - 701249	Reversement redevance agence de l'eau	-10 000.00		
023	Virement à la section d'investissement	-5 000.00		
	TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21 - 2156	Matériel spécifique d'exploitation	-5 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	-5 000.00
	TOTAL	-5 000.00	TOTAL		-5 000.00

Le Maire propose à l'assemblée de :

D'ADOPTER la décision modificative ci-dessus.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 - QUESTIONS DIVERSES

Mutuelle pour les agents

L'avis du Comité Social Territorial devant figurer sur la délibération, je vous propose de valider un accord de principe sur la mise en place de la participation de la commune à la cotisation de mutuelle des agents. La réglementation oblige les collectivités territoriales à mettre en place des contrats collectifs à compter du 1^{er} janvier 2025 et à prendre en charge une partie de la cotisation des agents avec un minimum de 15 € par mois et par agent. Selon l'avis qui avait été demandé lors d'une précédente séance du conseil municipal, il est proposé, pour chaque agent, de prendre en charge la cotisation de base pour la mutuelle, libre à chaque agent de souscrire la formule qui lui convient. Le choix se porte sur la compagnie GROUPAMA.

Le vote portera sur le taux de prise en charge, par la collectivité, appliqué sur le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale soit 1,31 % pour les personnes seules et 2,46 % pour les ménages. Selon le montant du plafond, cela correspond à 50,62 € pour une personne isolée et 95,05 € pour un ménage, soit au bien au-delà des 15 € minimum obligatoires par mois et par agent.

Freddy BODIN précise que dans le privé, l'agent peut choisir la formule qui lui convient, le Maire ajoute qu'une protection au niveau de la santé c'est important et remarque que ce qui va changer c'est le montant de prise en charge.

Eric DEHAYES intervient sur le fait que plus on vieillit plus les besoins sont importants en optique, dentaire ou autre, et Gille BENEY demande si les agents sont informés ? Le Maire répond que oui et que leurs besoins ont été recensés.

Gilles BENEY demande si l'agent qui va garder sa mutuelle ne peut pas bénéficier d'une prise en charge et si l'agent accepte, il devra changer de mutuelle ? Le Maire ajoute que sur la cotisation basique la commune prend 100 %, sur la base et que, quand on peut faire bien pour les agents, c'est important.

Prévoyance pour les agents

L'avis du Comité Social Territorial devant figurer sur la délibération, je vous propose de valider un accord de principe sur la mise en place de la participation de la commune à la cotisation de prévoyance des agents. La réglementation oblige les collectivités territoriales à mettre en place des contrats collectifs à compter du 1^{er} janvier 2025 et à prendre en charge une partie de la cotisation des agents avec un minimum de 50 % de la cotisation mensuelle et par agent. Selon l'avis qui avait été demandé lors d'une précédente séance du conseil municipal, il est proposé, pour chaque agent, de prendre en charge la cotisation du PACK CONFORT (intégrant la garantie décès) proposé par GROUPAMA, libre à chaque agent de souscrire une des formules supérieures qui lui conviendrait.

Par rapport à la proposition de la compagnie GROUPAMA la participation de la collectivité sera à hauteur de 2,17 % de la masse salariale, pour les garanties minimales obligatoires à savoir 90 % du traitement indiciaire, de la NBI et du régime indemnitaire et d'une protection en cas de décès. Comme déjà précisé, chaque agent pourra librement choisir d'augmenter son taux de cotisation, la différence étant à sa charge, pour avoir des garanties supplémentaires et ce jusqu'à 2,64 %.

Sur la proposition initiale de la collectivité, l'agent n'aura aucune participation supplémentaire à prendre en charge tout en gardant une couverture convenable.

On attend l'avis du CST, espérant qu'au prochain conseil on aura la réponse pour présenter les délibérations au prochain conseil municipal pour la mise en place.

Tour de table

Marc VITRY informe qu'on a reçu l'ARS ce matin du 4 octobre afin de vérifier la qualité de l'eau, ils sont venus inspecter nos installations avec les points de prélèvement d'analyse, wc, station de traitement et château d'eau. L'ARS est plutôt satisfaite. Nous allons étudier la possibilité de faire une fois sur 2 le prélèvement sur d'autres points d'eau par exemple à l'école.

Pour les travaux envisagés à la salle polyvalente au niveau du local de rangement du CSLV, nous avons reçu un courrier d'attribution de subvention

M. Le Maire rappelle qu'une prévision d'un montant de 15 000€ soit 30% de la somme des devis, était attendue et nous nous sommes vus attribuer 40% soit 17 500€. Nous sommes satisfaits.

Marc VITRY : la salle étant un ERP, un courrier a été envoyé au SDIS afin de préciser quels matériaux anti-feu et quel matériel y serait stockés. Malheureusement le courrier n'étant pas sous la forme attendue par le SDIS, nous allons rechercher si une autre commune est déjà passée par cet exercice et aurait une trame à nous donner. Il faut constituer maintenant un dossier complet compte tenu du fait que le volume est supérieur à 50 m3 (SAS de sécurité, produits stockés...), entraînant une possible modification du devis.

Concernant les travaux à REBOURS du 21 au 31 octobre, des arrêtés de circulation de 8 h à 17 h seront rédigés et transmis à qui de droit, y compris les administrés demeurant dans les rues concernées. Des déviations seront mises en place en relation avec le département et une information communale sera faite.

Il en sera de même pour la réfection des 2 avaloirs, du 14 au 20 octobre avenue du Gal de Gaulle et à l'entrée de MONTMERY.

L'école, on prévoit de faire des travaux en 2 phases :

- remplacement du chauffe-eau (avec un volume plus important),
- dans l'office du 1^{er} étage, un coin cuisine basique sera installé, un nécessaire pour l'hygiène des enfants est également prévu ainsi que l'échange du revêtement du sol. De plus, un équipement plomberie complet sera fait pour le lave-linge et en cours de réflexion pour éventuellement y intégrer un sèche-linge.

Le Maire indique que l'on doit faire un contrôle amiante sur tout le bâtiment.

Marc VITRY reprend sur le copil pour l'école unique pour les 3 communes. La réunion a été reportée pour laisser un temps supplémentaire de réflexion à chacune des parties. Il indique que le cahier des charges sera complété par la prévision d'un bureau pour la direction du groupe scolaire. Il est à noter que pour VILLEMÉR une parcelle est disponible nécessitant des aménagements (de voirie, etc...) tel que le projet a été présenté dernièrement. Un tableau récapitulatif des postes et de leur coût sera établi. Il faut maintenant voir si les communes pourront supporter les coûts, et si le projet n'aboutit pas, qu'est-ce qu'on fait pour la résolution des problèmes actuels qui ont engendré notre réflexion d'école unique. Florence BODIN informe que le prochain copil est fixé au 14 octobre 2024.

Eric DESHAYES transmet une information concernant le SMICTOM que nous allons passer à 4 containers : emballages ménagers et papiers (couverture jaune), déchets végétaux (couverture marron), ordures ménagères (couverture bordeaux), emballages en verre (couverture verte). Une communication sera faite dans les boîtes aux lettres.

Le garde-corps du pont de rebours sera réparé prochainement en 2 phases : maçonnerie et montage.

Franck PETOT annonce que la rando des hameaux est prévue le 6 avril 2025.

Il précise avoir besoin d'un accord de principe par la directrice de l'école et la présidente du SIRP pour faire une fête d'halloween qui partirait de l'école. Florence BODIN pense que l'association des parents d'élèves fait aussi quelque chose. Le Maire informe qu'il a dit oui mais qu'il fallait un accord de principe et qu'il faut minimum 4 adultes pour encadrer la marche.

Freddy BODIN intervient sur le dossier « City parc » en précisant que celui-ci sera proposé à la commission de la région IDF de novembre.

Enedis est venu parler de la fourniture d'énergie au SDESM, une diapo précise le temps de coupure, plus de 50 mn. Ces coupures sont dues à des incidents climatiques. Cela remonte le problème des câbles extérieurs.

Marc VITRY a répertorié toutes les parcelles qui ne sont pas entretenues avec notamment des arbres qui tombent, des courriers sont partis pour informer les administrés qui ont le devoir d'entretenir leur terrain. Le Maire complète ce point par le fait qu'il y a aussi tous les terrains laissés à l'abandon suite à des successions non abouties et qui ne sont pas la propriété de la commune ni des domaines, dans l'attente d'une action des notaires.

Freddy BODIN évoque un 2^{ème} point sur l'énergie, on a reçu un devis par la société INDIGO d'étude de faisabilité pour 6 000 € par lieu subventionné par le SDESM à 70 %, pour un éventuel changement des équipements de chauffage pour la mairie et l'école. L'étude précédente nous orientait vers de la géothermie sans considérer d'autres types d'ENR. Le Conseil demande des explications supplémentaires pour pouvoir débattre. De plus, le SDESM a ajouté une ligne à 1 800 € subventionnée aussi à 70 % ce qui demande aussi une explication.

Florence BODIN indique que pour la rentrée 2024 s'est bien passée, nous avons 105 élèves sur le SIRP, dont 35 sont scolarisés à VILLEMÉR. Un nouvel agent, élue à NONVILLE, a intégré le SIRP et chapote les agents et tout se déroule correctement à ce jour. Malheureusement le SIRP déplore de nombreux problèmes de comportement des élèves depuis la rentrée. Des fiches de remontées d'incidents ont été faites en vue de mettre en place des actions correctives. Le Conseil du SIRP s'est réuni le 19 septembre et le prochain est prévu en décembre. Il est à noter que les finances de ce dernier sont au beau fixe. Des conventions ont été faites pour le ménage avec les 3 écoles.

Catherine ANSELME informe que :

- le repas des aînés : 24 novembre 2024,
- les colis pour les seniors (70 ans et +) ont été commandés,
- les bons d'achat pour les juniors (0 à 18 ans) sont aussi commandés,
- le loto aura lieu le 11 octobre et elle invite les membres du conseil à y participer,
- pour l'église, elle souhaiterait que le presbytère soit rangé et un grand coup de nettoyage fait.

M. le Maire indique que l'on fera une opération pour désigner les actions à faire, Catherine ANSELME termine sur la cloche de l'église dont les supports sont abimés et remplis de fientes de pigeon.

Marc VITRY précise que les travaux sur la structure sont soumis aux bâtiments de France. Le Maire informe qu'il n'est pas pour que ce soit les agents qui se chargent du nettoyage, et qu'il faudra faire un devis pour les différents travaux indispensables aux points soulevés.

Marc VITRY ajoute que concernant les travaux de Rebours, la Communauté de communes s'était proposé de poser l'abri bus et de prendre en charge les suppléments en terme de coût pour l'aménagement PMR. Eric DESHAYES intervient sur la pose des abris bus sur notre territoire communal qui ne peut se faire que si la commune est propriétaire des espaces dédiés, ce qui n'est pas forcément le cas pour certains projets.

Le Maire apporte les informations suivantes : la télécabine de médecine de la CCMSL , tout comme les autres installées sur le département 77, ne fonctionne plus la société à fait faillite.

Nous avons été sollicités par la CCMSL pour « Raconte-moi mon village », il nous faut déterminer qui est disponible.

Pour l'action « MSL a du talent », le casting s'est bien déroulé, sur 150 candidats 43 ont été auditionnés et 14 ont été sélectionnés pour la finale du 18 octobre à 20 h 00 à Champagne Sur Seine. Un concert gratuit suivra, attention, l'inscription est obligatoire.

A propos du camping, les différents avec certaines personnes vont être résolus suite aux démarches effectuées par la direction auprès des services de l'Etat.

Sur les espaces verts, le Maire informe qu'une sensibilisation auprès du service technique a été faite afin que les parterres de la mairie, de l'église, de la salle polyvalente et du cimetière soient de type « jardin à la française ».

Il remercie Marc VITRY, Geoffrey DESPLATS et Mme GOMEZ de veiller à ce que ces consignes soient respectées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 33.

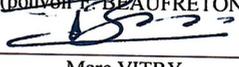
Fait à Villemer, le 4 octobre 2024

Secrétaire de séance,

Les membres



M. Le Maire
Franck BEAUFRETON

Catherine ANSELME	Gwladys ANSELME (pouvoir C. ANSELME)	Franck BEAUFRETON 	Gilles BENEY	Florence BODIN
Freddy BODIN	Éric DESHAYES	Geoffrey DESPLATS (pouvoir F. BEAUFRETON) 	Xavier HENRY (Absent)	Daniel HERMANS
Franck PETOT	Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY		